

**Date de convocation :**  
**08/11/2022**

**Nombre de conseillers**  
**en exercice : 15**

Délibération du Conseil  
Municipal  
**D.C.M N° 12.1**  
**Vente de terrain à**  
**Vitesco**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** : M. SANS (Proc), Mme GERARD,  
M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI,  
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (Proc), MM  
ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS,  
Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Absents excusés :**  
M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)  
M.EVIN (Proc. Mme GRANGE)

**Madame GRANGE a été élue Secrétaire**

**Ouverture de la séance à 19h00**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Vitesco Technologie France avait sollicité l'autorisation de construire avec permis de construire, le bâtiment bungalow du CSE sur le parking du personnel, propriété de la Commune.

Monsieur le Maire ajoute que Vitesco Technologie France souhaite acquérir le terrain sur lequel a été érigé le bâtiment du CSE.

Monsieur le Maire indique que le cabinet d'activités COMMIINGEO, à la demande de Vitesco Technologie France, a procédé à la division de parcelle nécessaire soit 447 m<sup>2</sup>, cadastrée B 1173 a.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre à la demande d'achat de cette parcelle par Vitesco Technologie France au prix de 8€/m<sup>2</sup> soit 3576 € (Trois mille cinq cent soixante-seize euros).

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des membres présents, de vendre la parcelle B 1173 a, d'une superficie de 447 m<sup>2</sup> au prix de 8 €/m<sup>2</sup> à Vitesco Technologie France, soit un prix global de 3576 € (Trois mille cinq cent soixante-seize euros).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Affiché le 22/11/22  
En Mairie le 21 novembre 2022  
Le Maire

**C.SANS**



